

✓ **Scolarité primaire : Cours Didascalies : fin cycle 2 et premières années du cycle 3 (CE2 au CM2) :**

Revenu fiscal de référence	Total	Réservation	Paiement Août	Mensualités sept-juin
< 19 000	4650	170	480	400
19 001 - 24 000	4750	170	480	410
24 001 - 30 000	4900	170	480	425
30 001 - 36 000	5000	170	480	435
36 001 - 48 000	5200	170	480	455
48 001 - 60 000	5400	170	480	475
> 60 000	5600	170	480	495

* il est demandé aux couples non mariés, séparés ou divorcés, de considérer l'ensemble des revenus dont dispose le couple parental.

✓ **Coworking et coaching (par un professeur référent) : l'Escale des Môm pour les élèves de la 6^{ième} au post-bac :**

Escale des Môm	Total	Réservation	Paiement Août	Mensualités sept-juin accueil	Mensualités sept-juin coaching
Temps plein	3170	170	250		275
Temps plein remise à niveau	3620	170	250		320
Coaching 1/2 journée	550			38	55
Coaching 5 x 1/2 journée	2370	170	250		195
Coaching Journée	1100	170			93
Coaching 2 Journées	1970	170	250		155
Coaching 3 journées	2870	170	250		245

- A l'inscription, un versement de 170 € permet de réserver la place, même en cours d'année (compris dans le prix).
- Un premier versement (virement) des frais de scolarité (480 €) ou de coworking (250 €) début août.
- Les règlements mensuels suivants seront réalisés par virements bancaires en début de chaque mois.

Les places étant limitées, l'inscription de votre enfant correspond à un engagement réciproque pour l'année scolaire en cours. Les sommes prélevées ne seront en aucun cas restituées. En cas de mutation au cours de l'année, vous devez nous prévenir au plus tard 1 mois avant la date effective. En cas de déménagement, un préavis de 3 mois vous sera demandé. En cas de désistement après la date de rentrée scolaire, sans raison médicale avérée, l'année de scolarité restera due.

Etant une association loi 1901 à but non lucratif, sur les montants annoncés, une partie correspond à votre cotisation :

- Cotisation membre adhérent intermittent : 380 € l'année (appliquée pour une présence d'une 1/2 journée à 1 journée par semaine, mensualisée).
- Cotisation membre adhérent permanent : 750 euros l'année (appliquée pour toute fréquentation plus importante). Par exemple, pour une scolarité échelon 1, sur les 4650 euros, 750 euros sont la cotisation, 3900 euros sont les frais de scolarité ; pour une fréquentation de 2 journées par semaine en coaching, sur les 1970 € annuels, 750 € sont votre cotisation, 1220 € correspondent aux frais de coaching.
- Vous pouvez devenir membre bienfaiteur en élevant la cotisation de 750 € à 1000 € l'année, hors frais de services.